

DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENTREPRISE : OU EN EST-ON ?

Entreprise citoyenne, commerce équitable, éthique sociale ... Quelles réalités caractérisent tous ces concepts qui ont le vent en poupe ?

On peut distinguer trois volets à ce que l'on appelle la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ou la « Corporate Social Responsibility »

- le premier concerne le bilan social de l'entreprise : la parité d'effectifs et de salaires, la non-discrimination à l'embauche, la réduction des emplois précaires, la qualification et l'insertion professionnelle,
- le deuxième aborde les aspects sociétaux c'est à dire l'implication de l'entreprise au cœur du développement économique local (DEL) soit l'impact de son activité dans le développement de son territoire, de sa région ou de son pays d'implantation. Cela peut être par exemple l'engagement de certaines entreprises dans la revitalisation de quartiers dits « sensibles », le transfert de savoir-faire et de compétences à la population d'un pays émergent ...
- le troisième traite des efforts liés à la sauvegarde de l'environnement (consommation d'énergie, d'eau, émission de gaz à effet de serre, la gestion des déchets...).

Le sujet est donc extrêmement vaste d'autant que la réglementation est à construire : seules les sociétés cotées (infime minorité !) sont contraintes, depuis la Loi relative aux Nouvelles Régulations Economiques (Loi dite NRE du 15 mai 2001, article 116 <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOX0000021L>) de publier des données sur les conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

Si, sous la pression des salariés, de l'opinion publique ou par stratégie délibérée, l'entreprise souhaite être exemplaire sur un de ces aspects, il lui manque encore des indicateurs arrêtés. La loi NRE propose des pistes, les cabinets conseils ont leur idée, les normes internationales GRI (Global Reporting Initiative) font l'objet de discussions et les ONG sont aussi entrées dans la danse. Certes, une nouvelle norme ISO 14 064 sur les gaz à effet de serre est sur le point de voir le jour, mais il faut noter que c'est en matière d'environnement, domaine sur lequel il est plus aisé d'établir des normes à base scientifique (pourcentage de produits écologiques, émission de polluants au m2...), que les entreprises renâclent le plus à s'engager.

Dans les autres domaines du développement durable, les indicateurs sont plus délicats à déterminer : quels critères pour évaluer la contribution d'une grande enseigne au développement économique durable ?

C'est ici qu'interviennent les cabinets spécialisés qui peuvent non seulement garantir la véracité des informations de l'entreprise mais aussi suggérer des indicateurs pertinents (part des achats locaux, nombre de zones et de programmes de DEL...). Le cas échéant les partenaires des actions (Etat, syndicats...) veulent aussi avoir leur mot à dire.

Pour s'y retrouver, sachez qu'il existe des guides des cabinets d'analyse sociétale, des classements des bons et moins bons élèves (voir le site du Centre Français d'Information des Entreprises <http://www.cfie.net/>) des associations promouvant le mécénat social d'entreprises et l'accompagnement d'actions de politiques sociétales ainsi que des agences de notation sociale qui établissent des listes d'entreprises éthiques.

Bien que le développement durable ne crée encore que peu d'emplois en France, l'on voit se développer de nouvelles fonctions (responsable éthique, du développement durable, des relations avec la société civile) dans certaines grandes entreprises. Par ailleurs, quelques PME font preuve d'expériences intéressantes de RSE comme instrument de gestion de l'entreprise (voir la site de la Commission Européenne http://europa.eu.int/comm/enterprise/csr/campaign/documentation/index_fr.htm).

Néanmoins, la plupart des entreprises tardent à s'y mettre, n'y voyant pas d'enjeux financiers. Et pourtant... Signe avant-coureur, les particuliers sont de plus en plus preneurs de produits d'épargne composés d'entreprises à Investissement Socialement Responsable (ISR). De quoi les faire réfléchir...

Quelques articles choisis :

Le Figaro entreprises - 17 octobre 2005 - Développement durable : des créations d'emplois à petits pas

Le Journal du management - 28 septembre 2005 - L'entreprise citoyenne : passer de l'intention à la mise en œuvre

Les Echos - 27 septembre 2005 - Développement durable : les auditeurs flirtent avec le flou

Le Monde - 17 juin 2005 - Les agences de notation sociale ont du mal à s'imposer

Entreprises et Carrières - 31 mai 2005 - Une nouvelle responsabilité sociale de l'entreprise

Le Figaro Economie - 30 mai 2005 - Le modèle américain de l'entreprise citoyenne